

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

INCa
Institut national du cancer

Décision du 15 novembre 2011 de l'Institut national du cancer portant labellisation d'un site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC)

NOR : ETSX1130844S

La présidente de l'Institut national du cancer,
Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique ;
Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;
Vu l'action 1.1 du plan Cancer 2009-2013 ;
Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation de sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) » et sa notice explicative publiés sur le site internet de l'INCa ;
Vu le dossier de candidature transmis à l'INCA par l'institut Curie, fondation reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé 26, rue d'Ulm, 75248 Paris Cedex 05 ;
Vu l'avis du comité consultatif d'experts,

Décide :

Article 1^{er}

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les objectifs généraux et les actions prévus par l'appel à candidatures susvisé, le site de recherche intégrée sur le cancer rattaché à l'institut Curie est labellisé par l'INCa.

Article 2

La labellisation est accordée pour une durée de cinq ans courant à compter de la notification de la présente décision.

Article 3

La décision de labellisation sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et diffusée sur le site internet de l'INCa.

Fait le 15 novembre 2011, en deux exemplaires.

La présidente,
A. BUZYN